

POLICE D'ÉTAT

de la 1^{re} Région Militaire

RAPPORT

N° 299

Ambérieu, le 21 Août 1943.

Le Commissaire de Police d'Ambérieu-en-Bugey à

Préfet, Sous-Préfet, Procureur, Comm. Divisionn. Sec. Publ. LYON
et R.G. Bellegarde-Archives.

J'ai l'honneur de vous informer de l'arrestation à Ambérieu-en-Bugey (Ain) en date du 20 Août 1943, vers 20 heures, par les Troupes d'Occupation Allemandes, du nommé CREVAT Maurice, âgé de 25 à 30 ans, Directeur de l'Ecole Professionnelle à Ambérieu et y domicilié, rue Alexandre Bérard.

Voici comment les faits se sont passés:
le vendredi 20 Août 1943, à 11 heures moins le quart, l'interprète Allemand du Château DE TRICAUD se présentait devant moi, à mon bureau, pour me donner connaissance d'une note émanant de la "Kommandatur" de Lyon et sur laquelle il était dit de faire procéder immédiatement à l'arrestation du nommé CREVAT Maurice, pour motifs très graves.

L'interprète ajoutait que le commandant des troupes d'occupation allemandes au château DE TRICAUD me demandait de bien vouloir arrêter, de suite, l'individu précité et me recommandait d'agir avec la plus grande prudence étant donné que CREVAT Maurice était un sujet très dangereux. D'après les instructions de ce commandant, je devais faire conduire à 4 heures précises CREVAT Maurice au château DE TRICAUD aux fins d'interrogatoire.

Astreint par le circulaire n° 136 du 16 avril 1943 de Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur et Secrétaire Général à la Police à prêter son concours aux troupes allemandes en ce qui concerne les missions essentielles incombant à chacun des deux services, (polices françaises et allemande) j'ai répondu à l'interprète que je convoque mon chef hiérarchique, Monsieur le Sous-Préfet de Belley.

C'est ainsi que, vers 11 heures, je téléphonais à Monsieur le Sous-Préfet pour lui rendre compte de la conversation que j'avais eue avec l'interprète allemand et des mesures que les troupes d'occupation du château DE TRICAUD comptaient prendre à l'encontre de CREVAT Maurice.

Monsieur le Sous-Préfet me répondit de le tenir informé de tout ce qui se passait et de lui préciser si les troupes d'occupation allemandes gardaient CREVAT ou le relâchaient.

A 15 heures 30 j'apprenais que CREVAT Maurice était
.../...

parti pour Lyon le matin vers neuf heures et qu'il devait retourner à Ambérieu le soir à 19 heures 30.

Vers 16 heures, je téléphonais à nouveau à Monsieur le Sous-Préfet de Belley pour lui faire savoir que je ne pouvais tout de suite aller chercher CREVAT Maurice avant 19 heures 30 et que je ne manquerais pas de le mettre au courant des résultats obtenus.

A 20 heures, Mr. CREVAT Maurice revenait de Lyon et regagnait son domicile en empruntant la rue A. Brindé.

Comme il passait devant mon bureau, j'appelais CREVAT Maurice et lui disais: "Les Allemands du château DE TRICAUD veulent vous voir. Ils vous attendent de suite."

Mr. CREVAT Maurice répondit: "C'est bien. J'y vais. Est-ce que vous me permettez d'aller jusqu'à mon domicile pour y déposer ma bicyclette. Je reviens ici dans cinq minutes."

J'accordais à CREVAT Maurice cette autorisation et le laissais partir, seul, chez lui, où il est resté dix minutes au moins.

Vers 20 heures 15, CREVAT Maurice revenait au commissariat dans mon bureau et me disait: "Ce y est, je peux, maintenant, me rendre au château DE TRICAUD. J'y vais seul."

Je répondais à CREVAT Maurice que j'estimais qu'il était plus convenable que je le fasse accompagner au château par un inspecteur de Sûreté. Mr. CREVAT, ne voyant aucun inconvénient à cela, acceptait la compagnie de l'inspecteur Denis qui présentait au commandant du Château DE TRICAUD l'intéressé.

A 22 heures 30, j'apprenais que les troupes d'occupation allemandes conduisaient à Bourg CREVAT Maurice.

Vu l'heure tardive, il m'était impossible de téléphoner à Mr. le Sous-Préfet de Belley.

C'est ce matin à 9 heures que j'ai rendu compte à Mr. le Sous-Préfet de Belley tout de l'arrestation de CREVAT Maurice que de son transfert à Bourg.

Le Commissaire de Police.

Signé: CAZENAVE.

P.S. Je tiens à signaler que, lorsque j'ai permis à CREVAT Maurice d'aller seul, à son domicile pour y déposer sa bicyclette, il aurait pu, s'il l'avait voulu, échapper aux autorités allemandes.

C'est de son plein gré, et non contraint et forcé, qu'il s'est rendu au château DE TRICAUD.

Le Commissaire de Police.

Signé: CAZENAVE.